

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13
AVRIL 2011 AU JEUDI 21 AVRIL 2011, À 19H30**

PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2011 du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins ajournée au JEUDI 21 AVRIL 2011, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins, sise au 1137, Route 277 à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Ronald Gosselin	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Suzanne Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Richard Fauchon	(représentant de Sainte-Rose)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Aucun représentant de la Municipalité de Saint-Prosper n'est présent à cette reprise de la séance ordinaire, la Municipalité ayant avisé de cette absence.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE :

Après avoir constaté le quorum, on procède à la reprise de la séance ordinaire.

Deux points avaient été ajoutés à l'ordre du jour, le 13 avril 2011, pour être considérés à la reprise de la séance ajournée :

- Règlement modifiant le Règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées : avis de motion.
- Poste de technicien(ne) en évaluation.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGIONAL RELATIF À LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES : AVIS DE MOTION :

Le 12 mai 2010, le Conseil de la MRC adoptait le projet de règlement no 97-10 visant à modifier le Règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées (76-05).

Afin de donner suite à ce projet, deux documents sont déposés :

Le premier est le projet de règlement modifié suite aux consultations et discussions avec les partenaires de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée des Appalaches.

Le deuxième document est le règlement no 76-05 modifié (refondu) en fonction du projet qui sera soumis pour adoption à une prochaine séance du Conseil des maires.

AVIS DE MOTION :

Je soussigné, René Leclerc, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance du Conseil des maires, un règlement modifiant le Règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées.

René Leclerc, maire

2011-04-17

POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN ÉVALUATION :

CONSIDÉRANT QU'un poste de technicien(ne) en évaluation deviendra vacant au service d'évaluation en mai prochain et qu'il est nécessaire de combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité administratif concernant l'embauche d'une personne à titre de technicien(ne) en évaluation, suite à l'appel de candidatures et au processus de sélection complété par la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise l'embauche de madame Érica Morin-Laberge comme technicienne en évaluation (classe 2, niveau 2, échelon 1), au salaire annuel, au moment de l'embauche, de 26 826\$; les autres conditions d'emploi étant celles prévues à la convention collective en vigueur;

ET QUE madame Morin-Laberge soit considérée comme salariée régulière sans sécurité d'emploi compte tenu que la détentrice actuelle de ce poste a demandé un congé sans solde d'un (1) an.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2011-04-18

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECÉTAIRE-TRÉSORIER